

# Qu'est-ce qu'une ville-porte ?

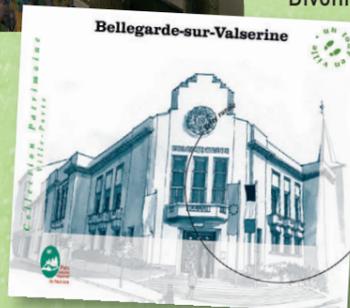
**D**ans une démarche de «solidarité» entre ville et campagne, un Parc entretient des relations privilégiées avec certaines communes urbaines de sa périphérie appelées «villes portes».

Par delà la proximité géographique, le statut de ville porte signifie une reconnaissance de la position stratégique d'une ville pour l'accès au territoire du Parc et de sa fonction attractive (emplois, commerces, services) pour l'espace Parc environnant qu'elle influence. C'est donc pour la ville un moyen de se promouvoir, d'affirmer sa vocation d'accueil ou de passage. Inversement, pour se développer, une ville doit aujourd'hui s'assurer d'un environnement attractif pour ses habitants, notamment sur le plan culturel, patrimonial, éducatif, de loisirs, ou concernant le cadre de vie... ce que le Parc lui apporte.

Le statut de ville porte traduit de ce fait avant tout une communauté d'intérêts entre la ville et son espace rural proche. Il conforte la ville dans ses fonctions de services au bénéfice des ruraux et renforce l'image de cette ville vis à vis des habitants et des visiteurs.

Les villes portes ont voix délibérative au Comité Syndical. Un représentant siège au Bureau du Parc. C'est actuellement Madame Marianne DUBARE, de la communauté de communes d'Oyonnax qui les représente.

La future Charte prévoit un renforcement des partenariats entre le Parc et ses villes portes.



## Les villes portes du Parc

**Franche-Comté :** Champagnole

**Rhône-Alpes :**  
Bellegarde-sur-Valserine  
Communauté de communes d'Oyonnax  
Divonne-les-Bains  
Gex  
Ferney-Voltaire

**Périmètre d'étude :**  
Pontarlier (Doubs)

### Les villes portes en action

Le Parc a mené plusieurs actions dans les villes portes, dont :

■ **les vitrines thématiques** au Fort l'Ecluse, à Divonne-les-Bains, à Champagnole et à Oyonnax. Ce sont des lieux privilégiés d'information dans les offices de tourisme où les visiteurs et les habitants peuvent retrouver la documentation et les éditions du Parc. Une dernière vitrine est en cours de réalisation à la Communauté de communes du Pays de Gex au sein de l'espace d'exposition et d'accueil de la Réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura.

■ **la collection patrimoine «Un tour en ville»** met en valeur la richesse patrimoniale et architecturale des villes portes et propose un circuit de découverte urbain sur Bellegarde-sur-Valserine, Oyonnax, et prochainement Divonne-les-Bains et Champagnole.

■ **les marchés des producteurs et des artisans du Parc :** les premiers ont eu lieu à Divonne-les-Bains (en avril et en juillet) et à Ferney-Voltaire (en mai). Prochain rendez-vous à Divonne, les 20 septembre et 13 décembre.

### Ville-porte



Editeur : Parc naturel régional du Haut-Jura | Juillet 2009 | Directeur de publication : Jean-Gabriel NAST  
Rédaction : Parc naturel régional du Haut-Jura | Conception graphique : Marie-Anne Le Métayer | Imprimerie La Biennoise à Morez | Crédits photos : PNRHJ/O. Roydor, G. Benoit à la Guillaume, P. Louvrier, P. Galland, Studio Vision, L-P. Mareschal | M. Laperrière ONCFS | N° ISSN : en cours | Tirage : 600 exemplaires | Dépôt légal : 1er trimestre 2009

Parc naturel régional du Haut-Jura | Maison du Parc du Haut-Jura 39310 Lajoux  
tél. 03 84 34 12 30 | fax 03 84 41 24 01 | parc@parc-haut-jura.fr | www.parc-haut-jura.fr

Imprimé sur papier recyclé



## Edito

**C**ourant mai, l'avant-projet de Charte a été soumis à avis des partenaires que sont le Ministère de l'Ecologie, le Conseil National de Protection de la Nature et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Ces avis ont été transmis au Parc en juin et ont été analysés au Comité Syndical début juillet.

Dans ce n°3 de «Brèves de Charte», nous avons souhaité porter à connaissance, de façon synthétique, ces avis qui seront repris cet été dans le projet de Charte avant transmission aux Régions à l'automne et mise à enquête publique dans les communes cet hiver.

Le futur projet de territoire continue à prendre forme.

Le Président du Parc naturel régional du Haut-Jura, Jean-Gabriel NAST

Horizon 2022 !

# Brèves de Charte

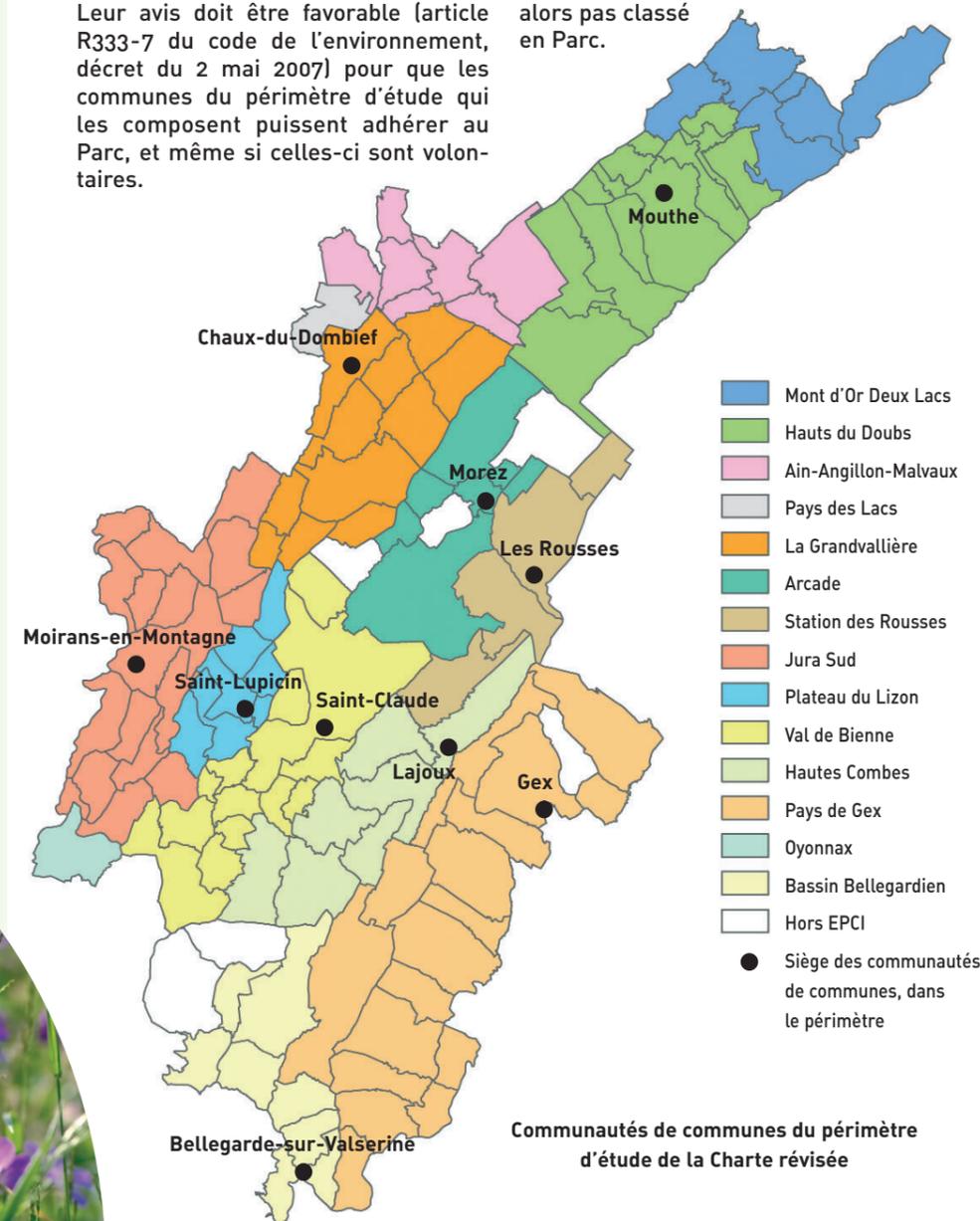
Lettre d'information aux élus et partenaires

n°3 | juillet 2009

## Les Communautés de communes : un rôle renforcé

Les 14 communautés de communes concernées (voir carte ci-dessous) seront amenées à se positionner sur la Charte au printemps 2010, en même temps que les communes et les départements et avant les Régions. Leur avis doit être favorable (article R333-7 du code de l'environnement, décret du 2 mai 2007) pour que les communes du périmètre d'étude qui les composent puissent adhérer au Parc, et même si celles-ci sont volontaires.

Inversement, une commune peut refuser d'être classée en Parc en n'approuvant pas la Charte, même si la structure intercommunale dont la commune est membre a approuvé la Charte. Le territoire de cette commune ne sera alors pas classé en Parc.



Communautés de communes du périmètre d'étude de la Charte révisée

# Avant-projet de Charte : les avis intermédiaires

Le 27 mai dernier, suite à un déplacement de leurs délégations sur le Haut-Jura, le Comité National de Protection de la Nature (CNP) et le Bureau de la Fédération des Parcs ont examiné simultanément à Paris l'avant-projet de Charte du Parc. Il ressort que l'avant-projet de Charte du Parc est jugé stratégique, ambitieux et complet, mais manquant de priorités et de précisions prescriptives dans certains domaines à enjeux comme l'urbanisme et les paysages.



## Avis du CNPN

### L'avant-projet

Les orientations proposées sont conformes aux missions d'un Parc et aux objectifs de développement durable. La concertation et la capacité à fédérer les acteurs a été remarquable ainsi que l'effort mis pour bien identifier la plus value apportée par l'outil Parc.

#### Points de l'avant-projet à améliorer :

Globalement,  
- hiérarchiser mieux les enjeux et les mesures qui apparaissent tous de même importance,  
- identifier des priorités d'actions en les chiffrant et en donnant des échéances,  
- lier les indicateurs d'évaluation aux mesures de la Charte et donner la priorité aux enjeux majeurs.

Plus précisément,  
- donner un calendrier d'élaboration de la trame verte et bleue afin de les inscrire dans les documents d'urbanisme,  
- définir une programmation de réalisation des chartes paysagères notamment sur les secteurs prioritaires,  
- être plus prescriptif (objectifs quantifiés) en matière d'urbanisme, notamment dans les parties du territoire à enjeu et traduire ces prescriptions dans le Plan de Parc,  
- établir les règles de circulation des véhicules à moteur dans les communes du Parc.

### Plan de Parc

- Modifier certaines trames, couleurs et figurés pour mieux identifier l'importance des enjeux à prendre en considération,  
- faire mieux apparaître les espaces naturels à enjeu et intervention prioritaires  
- distinguer les coupures vertes, des corridors écologiques,  
- clarifier la stratégie d'articulation entre activités nordiques et préservation de l'environnement.

### Périmètre

Afficher dès maintenant les limites d'extension maximale à long terme du Parc afin de prévenir tout débordement qui nuirait à sa cohérence et à son bon fonctionnement.

## Avis de la Fédération des Parcs

Le Parc est apprécié pour :

- la qualité et l'importance du travail de réflexion et de concertation,  
- sa reconnaissance auprès des partenaires comme un acteur compétent et légitime d'animation de son territoire qui lui permet de développer une approche globale avec une ambition très élevée.

#### Points de l'avant-projet à améliorer :

- hiérarchiser mieux les enjeux,  
- formaliser davantage les engagements des signataires qui approuvent la Charte,  
- renforcer le lien entre le rapport de Charte, le Plan de Parc et sa notice,  
- être plus prescriptif sur l'urbanisme et l'habitat, mais également sur les projets d'aménagement, les infrastructures et les sports motorisés,  
- préciser le dispositif d'évaluation.



## Avis de l'Etat en région

### L'avant-projet

Le projet proposé répond aux attentes de l'Etat. Il apparaît ambitieux dans la quantité et la qualité de ses orientations et actions, propose des thématiques peu traitées auparavant, essaie de développer une capacité d'ingénierie dans le domaine de l'économie, de la formation, de la culture avec une capacité à coordonner les acteurs du territoire. Le document présenté retranscrit l'ensemble des thématiques assignées à un Parc et prend en considération les nouvelles problématiques.

#### Points de l'avant-projet à améliorer :

- prioriser et hiérarchiser les sujets en définissant des échéances (court, moyen et long terme),  
- préciser certains projets comme le schéma global des transports et des déplacements, les secteurs à enjeu environnemental prioritaires ou les chartes paysagères,  
- être plus incitatif sur la qualité du bâti en préconisant des recommandations sur les nouvelles constructions et sur l'urbanisme dans les bourgs et les villages,  
- clarifier la position du Parc sur les déchets, les carrières, les besoins en matériaux et les enjeux qui leur sont liés,  
- contribuer activement à la définition de la trame verte et bleue pilotée par les instances régionales.

### Plan de Parc

- Respecter les codes couleurs habituellement utilisés,  
- rendre cohérents notice et Plan de Parc.

Les améliorations proposées devraient permettre d'en faire un document solide pour le développement durable du territoire pour les 12 années à venir.



Retrouvez l'intégralité de l'avant-projet de Charte sur le site internet dédié : <http://horizon2022.parc-haut-jura.fr>

